



Direction du Secrétariat général

Arrêté n° 2022-514

Arrêté relatif à : Délégations de signature  
Élus – été 2022

## Arrêté

**La Présidente,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5217-4

Vu les statuts de Nantes Métropole,

Vu les délibérations du conseil métropolitain du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, ainsi que les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021, n°2022-38 du 24 mars 2022 et n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de vice-présidents ou de membres de bureau,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil métropolitain, au bureau et à la présidente et aux vice-présidents,

Vu l'arrêté n° 2022-470 en date du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pendant la période estivale, d'assurer la continuité du fonctionnement de Nantes Métropole,

### Arrête

#### Article 1.

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n°2022-470 en date du 11 juillet 2022, les vice-présidents et les membres du bureau dont les noms suivent seront temporairement remplacés, du 11 juillet au 4 septembre 2022 inclus, dans l'exercice de leurs délégations de fonctions et de signature visées aux articles 1 et 2 de cet arrêté n°2022-470, selon les modalités suivantes :

- 1.1 Monsieur Fabrice ROUSSEL :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 1<sup>er</sup> août au 5 août inclus  
Par M. François Prochasson du 6 août au 7 août inclus  
Par M. Jacques Garreau du 8 août au 21 août inclus
- 1.2 Monsieur Bertrand AFFILÉ :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 31 juillet inclus  
1.1 Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par M. Jacques Garreau du 8 août au 23 août inclus
- 1.3 Monsieur Pierre QUÉNÉA :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par M. Jacques Garreau du 8 août au 15 août inclus
- 1.4 Monsieur Jean-Sébastien GUITTON :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 22 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 15 août inclus
- 1.5 Monsieur Michel LUCAS :  
Par Jean-Claude Lemasson du 13 juillet au 19 juillet inclus  
Par Christelle Scuotto-Calvez du 20 juillet au 5 août inclus  
Par Françoise Delaby du 6 août au 22 août inclus
- 1.6 Madame Christelle SCUOTTO-CALVEZ :  
Par M. Fabrice Roussel du 11 juillet au 17 juillet inclus  
Par Mme Delaby du 6 août au 28 août inclus
- 1.7 Monsieur Jacques GARREAU :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus
- 1.8 Monsieur Pascal PRAS :  
Par M. Fabrice Roussel du 18 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 8 août au 21 août inclus
- 1.9 Monsieur Jean-Claude LEMASSON :  
Par Anthony Berthelot du 20 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par Françoise Delaby du 8 août au 28 août inclus
- 1.10 Monsieur Tristan Riom :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 30 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 27 août inclus
- 1.11 Monsieur Pascal BOLO :  
Par M. Yves Pascoau du 23 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> au 8 août inclus  
Par Mme Elisabeth Lefranc du 9 août au 21 août

- 1.12 Madame Aïcha BASSAL :  
Par M. Yves Pascouau du 22 juillet au 30 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 31 juillet au 8 août inclus  
Par Mme Elisabeth Lefranc du 9 août au 26 août inclus
- 1.13 Monsieur Ali REBOUH :  
Par M. Anthony Berthelot du 18 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 8 août au 17 août inclus
- 1.14 Monsieur Robin SALECROIX :  
Par M. Franckie Trichet du 11 juillet au 21 juillet inclus  
Par Mme Laure Beslier du 22 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 8 août au 21 août inclus
- 1.15 Madame Mahel COPPEY :  
Par M. Jean-Sébastien Guitton du 11 juillet au 15 juillet inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 20 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 31 août inclus
- 1.16 Monsieur Franckie TRICHET :  
Par M. Anthony Berthelot du 22 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 6 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 7 août au 22 août inclus
- 1.17 Madame Aziliz GOUEZ:  
Par M. Pascal Bolo du 11 juillet au 22 juillet inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 23 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 22 août inclus
- 1.18 Monsieur François PROCHASSON :  
Par M. Jean-Sébastien Guitton du 11 juillet au 15 juillet inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 25 juillet au 30 juillet inclus  
Par M. Jacques Garreau du 8 août au 17 août inclus
- 1.19 Monsieur Yves PASCOUAU :  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par M. Jacques Garreau du 8 août au 31 août inclus
- 1.20 Monsieur Nicolas MARTIN :  
Par Mme Christelle Scuotto du 21 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 21 août inclus
- 1.21 Monsieur Anthony BERTHELOT :  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par M. Jacques Garreau du 8 août au 21 août inclus
- 1.22 Madame Laure BESLIER :  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par M. Jacques Garreau du 8 août au 28 août inclus

- 1.23 Monsieur Anthony DESCLOZIERS :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 30 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 21 août inclus
- 1.24 Monsieur Patrick GROLIER :  
Par M. Anthony Berthelot du 18 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> au 7 août inclus  
Par M. Hervé Fournier du 8 août au 14 août inclus
- 1.25 Madame Martine OGER :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 22 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 26 août inclus
- 1.26 Monsieur Emmanuel TERRIEN :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 27 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 21 août inclus
- 1.27 Monsieur Eric COUVEZ :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 30 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 21 août inclus
- 1.28 Madame Françoise DELABY :  
Par M. Anthony Berthelot du 15 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 5 août inclus
- 1.29 Monsieur Hervé FOURNIER :  
Par M. Anthony Berthelot du 14 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus
- 1.30 Monsieur Thibaut GUINÉ :  
Par M. Fabrice Roussel du 18 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par M. Jacques Garreau du 8 août au 19 août inclus
- 1.31 Madame Elisabeth LEFRANC :  
Par Mme Laure Beslier du 11 juillet au 31 juillet inclus  
Par M. François Prochasson du 1<sup>er</sup> août au 7 août inclus  
Par Hervé Fournier le 8 août
- 1.32 Madame Jeanne SOTTER :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 26 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 4 septembre inclus
- 1.33 Monsieur Denis TALLÉDEC :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 23 juillet au 5 août inclus  
Par Mme Françoise Delaby du 6 août au 21 août inclus

## Article 2.

Par dérogation à l'article 4 de l'arrêté n° 2022-470 en date du 11 juillet 2022, du 11 juillet au 4 septembre 2022 inclus :

En cas d'absence ou d'empêchement des vice-présidents ou membres du bureau désignés à l'article 4 de l'arrêté n° 2022-470 en date 11 juillet du 2022, les délégations de signature sont exercées par les élus désignés :

- à l'article 1.5 du présent arrêté pour les actes de gestion courante pris dans l'exercice de la compétence « voirie », y compris en matière de police de la circulation et du stationnement sur les routes métropolitaines en dehors des agglomérations
- à l'article 1.22 du présent arrêté en matière d'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme
- à l'article 1.14 du présent arrêté pour la signature des certificats de conformité des systèmes d'assainissement non collectif
- à l'article 1.11 du présent arrêté pour les attributions, les renouvellements et les reprises de concessions dans les cimetières communautaires, ainsi que pour les décisions concernant le territoire de la commune de Nantes

## Article 3.

Par dérogation à l'article 5 de l'arrêté n° 2022-470 en date du 11 juillet 2022, du 11 juillet au 4 septembre 2022 inclus, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aïcha BASSAL, les fonctions qui lui sont déléguées sont exercées par les élus désignés à l'article 1.12 du présent arrêté.

## Article 4.

Par dérogation à l'article 6 de l'arrêté n° 2022-470 en date du 11 juillet 2022, du 11 juillet au 4 septembre 2022 inclus, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BOLO, les fonctions qui lui sont déléguées sont exercées par les élus désignés à l'article 1.11 du présent arrêté.

## Article 5.

Par dérogation à l'article 7 de l'arrêté n° 2022-470 en date du 11 juillet 2022, du 11 juillet au 4 septembre 2022 inclus, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LUCAS, les fonctions qui lui sont déléguées sont exercées par les élus désignés à l'article 1.5 du présent arrêté.

Article 6.

Mesdames et Messieurs les vice-présidents et les membres du bureau, Monsieur le directeur général des services de la métropole sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 11 juillet 2022



Johanna ROLLAND  
Présidente

mis en ligne le :

11 JUIL. 2022

Publication sur le site internet de Nantes Métropole le :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20220711-2022\_514ARR-AU  
Date de télétransmission : 11/07/2022  
Date de réception préfecture : 11/07/2022